CONDITIONS:

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra souscrire un abonnement, n'en ait fait connaître son intentionnel. Les bureaux de l'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les arts et publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par ligne pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions n'est pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PAGE.

De la N. Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REID.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STONE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils ont peu d'eau ayant été construits à N.-York, abondant pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de premières qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GRIFFIN, devant partir le 22 juin.

L. navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 22 juillet.

Le navire **TALMA**, capitaine T. BUNKER, devant partir le 8 août.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. G. HEWES.

7 avril rue du Camp, no. 9.

NEW-ALBANY, par liquidation qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du shérif, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négocians, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et pourvu dans ses voyages et dans les remises du fret. Sa demeure est rue Madison, entre Condé et Levée.

19 mai—3,2m ROSEMOND FOSTAL.

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX

Le navire **ZILIA**, capitaine E. BERDOT, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle chambre, offre aux passagers toutes les commodités possibles ; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellinghan et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à

18 mai—8 J. & L. GARNIER.

A FRETER.

Le navire de première classe **TUSCANY**, capt. MA NEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret. S'adresser à

17 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL,

Le navire, AI, double et chevillé en cuivre, **EMPIRE**, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co.

12 mai rue du Canal, No. 59.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin vaisseau, double en cuivre, **ASPASIA**, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement. — S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à

10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON.

Le brick fin vaisseau, chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 74, ou à

10 mai WM. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick fin vaisseau **COMMERCE**, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT,

7 mai. rue de la Douane, No. 88.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce navire sera donné également à un bâtiment qui se mettra en charge pour un de ces ports ; s'adresser à THEOD. MOLET & Co.

7 mai

A FRETER OU A LOUER.

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO.

4 mai rue des Magasins.

LES soussignés ayant achété **LE FOND DE BOULANGERIE** de M. L. M. MAUREIN, previennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, trouveront dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que : Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquettes comme sous le nom de *Boston Crackers*.

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.

7 mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. C. L. M'COY

VENDREDI 1er. juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, sous l'horloge, deux Terrains de rapport, contigus et situés rue des Orangers, entre celles des Religieuses et St. Jean Baptiste, faubourg de la Couture, ayant chacun 30 pieds de face, sur 100 de profondeur. Le plan est déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire.

Conditions : 1, 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Me. W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.

17 mai.

FAUBOURG DA CANTEL.

CE nouveau faubourg, situé à une égale distance du fleuve et du Fort Pontchartrain, est établi sur les terres hautes de Gentilly, qui seront offertes en vente, par Isaac L. M'Coy et Hewlett & Hasselline, le lundi 4 juin prochain à midi, à la Bourse, divisées en terrains de grandeurs convenables, et seront vendus, sans réserve, aux plus offrants enchérisseurs.

Il serait superflu d'entrer dans de longs détails pour prouver aux spéculateurs les avantages qu'ils peuvent attendre de l'achat de terrains dans cette partie élevée et saine de la ville et à laquelle le rail-road, qui passe par le milieu, doit offrir toutes les commodités. D'après le plan ce faubourg correspondra avec le faubourg Marigny et Milneburg : un jour, sans doute, et ce jour n'est pas éloigné, des rues alignées s'étendront du fleuve au lac, et feront de ce quartier la partie la plus saine et la plus habitable de toute la ville. Des chars s'arrêteront constamment au faubourg Da[illegible], pour déposer ou prendre des passagers ; et si [illegible] la Compagnie du rail-road a l'intention d'étendre ses conduits en fer, qui porteront aux habitants de ce faubourg l'eau du fleuve, à un prix très-modique.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit ; on n'exigera d'endossement que pour les trois premiers billets, les acquéreurs ayant le privilège d'escompter leurs billets à raison de 8 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé à la Bourse. 18 mai

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1—**UN TERRAIN** situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 108 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec **TROIS MAISONS**, chacune se composant de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double ; le tout en briques et couvert en mercrins, borné d'un côté par la propriété de Baptiste Quinonez, et de l'autre côté par celle de M. Dique. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, douze cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le haut de la cuisine se trouve entre poteaux ; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montamé, et de l'autre par Baptiste Aumard. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 3.—**UN TERRAIN** situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de M. Wm Brown, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 60 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ ; sur cette terrain se trouve deux maisons bâties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrate, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe un vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Larose, et de l'autre par Achille Dur[illegible], ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins ; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines ; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles ; les maisons sont en bois ; à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une latrine en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (Le pavage sera aux frais des acquéreurs.)

No. 6.—**UN TERRAIN** situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mde. W. Ecofleur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couvertes en tresse. (Le pavage sera ou frais des acquéreurs.)

No. 7.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Dorsé, et de l'autre par celle de Mr. Joseph S. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (Le pavage se a aux frais de l'acquéreur.)

No. 8.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Séjour, et de l'autre par les héritiers de Céleste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (Le pavage aux frais des acquéreurs.

No. 9.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartements.

No. 10.—**UN TERRAIN** situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borne d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot et de l'autre par la maison occupée par D. Barjon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins ; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente : A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu à la bourse Hewlett, le samedi 2 juin, à l'heure de midi, les propriétés suivantes, abandonnées par Pre. Dugna à ses créanciers,

Un lot de TERRE situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital, No. 330, ayant environ 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel terrain il existe une Maison en briques couvertes en ardoises, composée de 4 appartemens, galerie et cabinet, cuisine en briques, puits, &c. ; le tout sans un bon état et neuf ; ladite maison est assurée pour un an à partir du 3 février : une Maison en bois située dans la paroisse St. Jean Baptiste, sur un terrain n'appartenant pas audit Pierre Dugna ; un nègre nommé Peter, âgé d'environ 45 ans, un peu charpentier, maçon et sachant faire un peu de tout ; une négresse nommée Hana, cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ 35 ans.

Conditions : La maison rue Bourgogne, à 6, 12, 18 et 24 mois celle de la paroisse St. Jean Baptiste, comptant ; et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des syndics. Les actes de ventes à la charge des acquéreurs. 2 mai

SUCRE du pays, de première qualité, à vendre par

9 mai J. MAGER.

MELON.—40 barriques concassées, préparées exprès pour l'usage des familles, à vendre par

2 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—60 barriques Sel d'Epsom, et 10 barrilets Jus de citron, à vendre par

27 avril JAS. B. SHAW.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 4 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente au domicile de feu Marguerite Pastoret, décédée épouse de Louis Cotrat, au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues Gens-Libres et des Grands Hommes, les Effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

24 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 31 du courant, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu John Pike, la GOELETTE SOPHIA, avec ses agrès et appareaux.

Conditions : 60 jours et 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.

21 mai MARTIN BLACHE, régisteur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai à midi, en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, dit Actions enfiées de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

19 mai. M. BLACHE, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Jean Marie Henry, une négresse nommée Henrite, âgée de 60 ans ; un TERRAIN, situé sur le chemin du Bayou entre les rues Trémé et des Marais ayant 50 pieds de face sur 210 pieds de profondeur, un terrain attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Conditions : 1 5 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

10 mai MARTIN BLACHE, régistrar.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Mardi, 19 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Auguste Doucet :

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et d'Espagne, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : Un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par T. Sighers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Mayoneau, veuve veuve Crevon, et décédée épouse Jean Baptiste La[illegible] ; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans ; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et désigné par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Raynal, veuve Fréval, décédée, savoir : DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils RILEY, âgé de 4 ans ; DIQUENE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 50 ans, malade, à la boisson ; CATHERINE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 38 ans, malade et mauvais sujet.

Conditions : en tout mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Tomant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazaire et Emma Beauregard,

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpents de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon ;

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Casa Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, désigné par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues François et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur et face à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermilion, à vendre par

20 avril DUCROS & MORPHY.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 6 juin, à 5 heures, au Principal, les articles suivants : 3 billiards de santé, marqués H et O ; 3 sacs de chaises, marqués 1767 101 ; une caisse de savon marqué HD ; une enclumé, un baril de clous, 34 quartaux de vin, marqué 95, saisis à la poursuite de Barstow Adams.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. N. Crow et Shell.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à midi, en groupe des rues de Chartres et St. Louis, un cheval blanc, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

R. Colwell vs. le bateau à vapeur Kitty Clover et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le BATEAU A VAPEUR KITTY-CLOVER, avec ses agrès, appareaux et ustensiles ; saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

Chas. Desmond vs. William, b. d. c. t.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, Marshal.

Le Maire, les Aldermen &c. vs. F. Belmere et Charrier.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles de commerce, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

Thos. Devine vs. J. W. Seely.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 29 mai, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas, traversins et matelas en plumes, bois de lits, comptoirs, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

19 mai

AVIS.—Attendu que Fernando Lemos s'est adressé à moi pour l'inscription d'une hypothèque spéciale de la somme de mille piastres, donnée par lui le 28me. jour d'avril 1827, comme shérif de la paroisse de St. Bernard, sur un terrain situé rue Dauphine, dans la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente pieds de face sur cent cinquante de profondeur ;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à produire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre vingt dix jours après la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas inscrite, levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle. Orléans, le 21ème. jour de mai de l'année 1832, et la 57ième. de l'indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

THOS. F. M'ALLEN, *Sec. d'Etat.* 23 mai—30

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, toutes les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

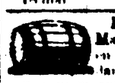

EN déchargement du navire d'Annable Marie, Vin de Montferrand en barriques ; en magasin, Vin vieux de St. Estèphe, dans le pays depuis plus d'un an ; Claret ordinaire moussant ; Huile d'olives pour vagues.

21 mai—3 J. M. FORTIER.

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importé par le navire Zélia. Vin en barriques à bâtonnet, Margeaux de 1825, qualité supérieure ; do. Montferrand, Médoc, de 1827, excellente qualité ; do. de 1829.

17 mai—4.

Le soussigné offre à vendre une Boîte de Pharmacie, avec 140 tiroirs pleins de simples et pulpes en crème ; plus que tirer est étiquetée en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu de gré à gré conditions avantageuses, en se présentant sous le plus bref délai.

Il offre également à vendre, deux balles de Sangsues choisies, en débarquement du navire Annable-Marie, de Bordeaux.

17 mai FORESTIER.

HUILE de Pattenchristi, &c.—10 barils Huile de Pattenchristi, 11 do. Pois blancs, 27 Pensux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par

17 mai GRAY, DURRIVE & Co.

rue de la Nouvelle Levée, No. 38.

LES soussignés offrent à vendre le chargement de la barque Annable Marie, de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir :

20 pipes Eau-de-vie de Cognac, marque de Dupuy & Co ; 20 demi pipes dito, dito, dito.

10 demi-pipes vieil Eau-de-vie de Champagne,

75 barils Vinaigre de vin blanc,

50 barriques Medoc de Montferrand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Medoc, 80 do. St. Estèphe,

25 barriques St. Emilion et Medoc de Margaux,

50 barrils Vin blanc de Graves et de Barsac,

2000 caisses Vins de Medoc, St. Estèphe et Pauillac,

120 do. Vins de Lavoute, Latour et Lafitte, par 24 demi-bouteilles,

50 paniers Champagne blanc, mousseux,

100 damejeannes Lentilles et Millet,

100 do. Amandes, 50 grosses Ecrivers de liège, &c.

Le tout ayant droit au debenture.

16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No 118

DR. RAMON VIONNET, ancien chirurgien, ayant étudié à l'Ecole de Medecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.

15 mai—12

EL DOCTOR RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios á este vecindario público. Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrada por la Levee. 15 de mayo

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre Antoinette, de première qualité ; 12 boucauts melasse, en débarquement du bateau à vapeur Victory, à vendre par FOSTER & BUTTON,

12 mai rue du Canal, No. 77

IVATS sur les Bords-Unis, à vendre par

30 mars MAGER.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFE sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de première qualités. Il saisira également cette occasion pour informer le public qu'il TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 10 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'imitar de celui de PARIS, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouvent près du but.

17 avril—a PARADOL

4000 cautions de l'Indigo, à vendre par

14 mai J. MAGER.

MACCARONI.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 50 caisses Rosolio Maccaroni, garanti véritable.

E JOHN & CO.

Rue de Chartres, No. 118, encoignure des rues du Camp et de la Common 17 mai.

CHOCOLAT DE W. W. POTTER.—Le soussigné informe les personnes qui n'ont pas encore cherché, depuis trois semaines, du véritable Chocolat, qu'il vient d'en recevoir un nouvel approvisionnement de W. W. POTTER, *seul propriétaire.* S'adresser à sa pharmacie, encoignure des rues Conti et Chartres.

F. P. DUCONGÉ.

SOUDE.—41 boucauts beau Sucre des Antilles, récemment reçus, à vendre par

9 avril FOSTER & BUTTON, rue du Canal.

3500 PEAUX toile d'emballage de Kentucky, première qualité ; 500 rouleaux corde d'emballage ; 50 balles ficelle, à vendre par

7 mai. YORKE, MACALESTER & CO.

VINS.—100 quarts de barriques Vin de Malaga doux, sujet à la réduite des droits, reçus par le navire Talma, à vendre par

9 mai WM. G. HEWES, rue du Camp.

SAMEDI PROCHAIN.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

12me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 2 juin.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
1	" "	500	2,000
5	" "	200	1,000
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
623	" "	5	4,292
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER..... $ 4

DEMI BILLET..... 2

QUART DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

J. B. PAGET, *Directeur.*

28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Carrosse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'hon. Chas. Merian, juge—Nlle. 8284.—*W. F. Courtenay* contre *les créanciers de Bry et Courtenay et de W. F. Courtenay & Co.*—Sur la requête et lecture de la pétition supplémentaire enregistrement et lecture de la pétition supplémentaire dans cette affaire, et sur motion de M. J. Marmaduke, avocat du débiteur insolvable, il est ordonné par le court qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, lundi 18 du mois de juin prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en ordonnant que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 14 mai 1832.

FREDERIC BUBSON,

Député Greffier.

15 mai—11,2m

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'hon. Ch. Merian, juge, 5 mai 1832.—*James Kent Boyd contre ses créanciers et les créanciers de J. K. Boyd & Co.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la crédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, le lundi 11 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que M. G. Bamburidge soit nommé pour représenter les créanciers absents. En même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

CH. MARIAN, *juge.*

Bureau du Greffier, 5 mai 1832.

Par ordre de la cour.

8 mai—11, 2m ARMAND PITOT, *greffier.*

Bureau de la Presse à vapeur, Nlle. Orléans, 21 mai 1832.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent avertis que par une résolution du Bureau des Directeurs, le dix-ème paiement de la dix-ème partie du montant de leur souscription, devra être effectué dans trente jours de cette date, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la direction.

22 mai WM. HUDSON, secrétaire

SAUCISSES.—Un nouveau parfumeur de Singapore, récemment reçues, à vendre par

J. S. S. SHAW.

22 mai encoignure Dumaine et Royale.

UN petit lot de CIGARES de la Havane, récemment reçus, à vendre par

22 mai HARRISON, BROWN & Co.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS DE PARIS.

*Les fines Parfumeries, Faux